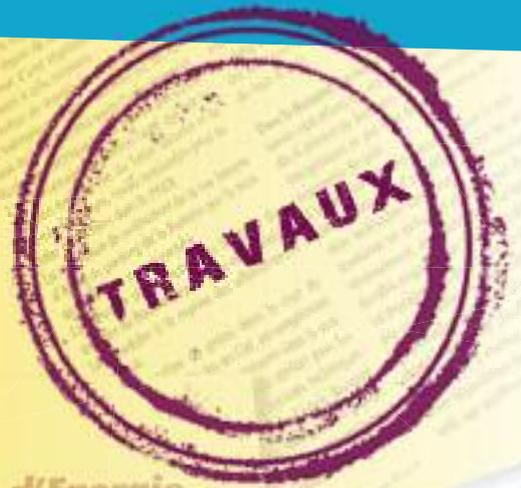


# Les échos de Scy-Chazelles

Le bulletin d'informations de votre commune  
Juin 2017 - n°65 - [www.mairie-scy-chazelles.fr](http://www.mairie-scy-chazelles.fr)

## 2017, le bilan à mi-mandat





## 03 le mot du Maire

## 04 actualité

- 4 L'été est là... Rappel des règles de vie commune
- 5 2017, bilans thématiques à mi-mandat
- 12 La Métropole ou la mutation d'un territoire
- 14 Réunion publique spécifique sur le stationnement
- 15 Compte rendu Réunion Publique
- 16 Attention aux tiques. Soyez prudents.
- 17 Vrai / Faux
- 18 Les travaux et le mécénat de l'église Saint Remi

## 19 jeunesse

- 19 Appel à candidatures pour la commission des jeunes
- 20 La qualité de nos écoles et des services associés

## 22 évènements et loisirs

- 22 Diaporama
- 24 Du nouveau aux Ateliers Musicaux de Scy-Chazelles
- 25 Nouvelle activité : Yoga du rire
- 26 La Maison de Robert Schuman
- 27 Le succès des jardins familiaux

## 28 infos pratiques

- 28 Les numéros utiles
- 28 Le carnet



Sauf indications, les photos sont la propriété de la Commune de Scy-Chazelles. Les articles rédigés n'engagent que leurs auteurs. Les informations des associations sont publiées à titre gratuit, la rédaction se réserve le droit de remettre en forme et de condenser si nécessaire les textes soumis.

Directeur de la publication : Frédéric NAVROT - Responsable de la publication : Yannick GROUTSCH

Mise en page & Tirage (1500 exemplaires) : Imprimerie associative Co.J.Fa Metz 03 87 69 04 90 - info@cojfa.net

***Sigéo-castelloises, Sigéo-castellois, chers amis,***

Nous voilà déjà arrivés à la mi-mandat ! Cela nous amène à tirer un bilan sur les actions réalisées au cours des 3 premières années. Chaque adjoint les a détaillées dans son domaine de compétence.

Pour tout le monde, le contexte est identique. Il faut faire avec des moyens en baisse constante et avec des réformes institutionnelles ou législatives qui ne simplifient pas les choses, mais au contraire alourdissent les procédures ou le fonctionnement, et fragilisent davantage les communes. Néanmoins c'est avec optimisme, comme toujours, que j'envisage l'avenir de notre commune et de notre territoire. Le statut de « Métropole » obtenu pour notre agglomération au 1er janvier 2018 offrira de réelles perspectives de développement intercommunal. Scy-Chazelles devra y trouver toute sa place, tant par sa notoriété que par son rang démographique (10<sup>ème</sup> des 44 communes qui constituent notre intercommunalité !).

Dans l'actualité plus « communale » de ce début d'été, des sujets importants font l'objet de toute mon attention : l'abandon du projet de réhabilitation de l'école Sous-les-Vignes, trop coûteux (plus d'1,1 million d'euros !), au profit de l'achat des splendides locaux du CAUE, bien plus adaptés. Ce dernier va être transféré à Metz et il laisse à Scy-Chazelles des locaux très bien conçus, avec des prestations de très grande qualité, le tout dans un environnement exceptionnel. Le retour à la semaine de 4 jours d'école au lieu de 4,5 jours, qui mettrait un terme au débat sur l'intérêt pour l'enfant et sur le coût pour les collectivités. Je n'oublie pas les travaux en cours, qui sont également l'objet de de toute votre attention. Ceux concernant l'extension du périscolaire et la rénovation des peintures et des sanitaires de l'école Arc-en-Ciel, qui apporteront dès la prochaine rentrée plus de confort aux enfants et au personnel d'encadrement. Ceux concernant la restauration complète de l'église Saint Rémi, dont l'opération de mécénat (toujours en cours !) permet d'approcher déjà les 40 000 € de dons ! Et ceux d'entretien et de fleurissement, qui sont l'assurance de vous offrir un cadre de vie agréable et de qualité.

Enfin, l'été est synonyme de vacances et de réjouissances. Mais a contrario, il est aussi source de désagréments et de nuisances (bruits de tondeuses et de travaux aux horaires non autorisés, feux de jardin, cris autour des piscines, déjections canines dans les espaces publics, ...), qui conduisent bien souvent à des conflits de voisinage... Il me paraît donc important de sensibiliser chacun d'entre nous au respect des règles existantes, rappelées dans le présent bulletin, pour le bien et le mieux vivre ensemble.

Je vous souhaite une excellente trêve estivale et une très bonne lecture !

Votre Maire,  
Frédéric NAVROT



## L'été est là...

# Rappel des règles de vie commune

Avec le retour des beaux jours, les activités extérieures reprennent aussi bien pour les habitants que pour leurs animaux de compagnie. Elles ne doivent pas être sources de nuisances pour le voisinage.

### Jardinage / Bricolage

Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis : de 9h à 12h30 et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h30.



Les infractions sont sanctionnables sans recourir à une mesure acoustique préalable, dès lors que le bruit causé est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité, et survenus en dehors des heures autorisées

### Brûlage des déchets vert

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.



Il convient de préciser qu'en application de l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental.

Ce règlement est contraignant et là aussi, sa violation peut entraîner des peines d'amendes (Arrêté 2016-DDT/SABE/NPN-N°48 en date du 22 juillet 2016 portant sur la réglementation des activités de brûlage de déchets verts et autres produits végétaux).

### Votre animal ne doit pas gêner le voisinage

En ville ou à la campagne, de jour comme de nuit, votre animal ne doit pas troubler la tran-

quillité de vos voisins. Odeurs nauséabondes, comportements bruyants ou agressifs répétés peuvent être à l'origine de plaintes de la part des voisins gênés et justifier des sanctions pénales (jusqu'à 180 € d'amende pour aboiements répétés et intempestifs). Ils peuvent également saisir la justice. Le juge se prononcera sur le caractère excessif ou non de la gêne. Il peut vous condamner au paiement de dommages et intérêts. Surveillez-le, vous en êtes responsable, ramassez ses déjections car vous encourez une amende de 68 € (notre commune a été équipée de distributeurs de sacs prévus à cet effet).



Richard PERRET

# 2017, bilans thématiques à mi-mandat



## Quel bilan peut-on tirer à mi-mandat dans le domaine des travaux et des économies d'énergie ?

Dans le domaine des travaux, le programme prévu pour les 3 premières années a été respecté dans son ensemble, avec :

- La renaturation du ruisseau de La Fontaine, opération qui a consisté au curage du lit du ruisseau, à l'élimination des différents obstacles, au griffage de la végétation aquatique qui s'est développée depuis de nombreuses années et à la plantation d'une végétation arbustive en complément à celle existante.

- La réfection du chemin des Brayes qui mène aux habitations et aux vignobles sur les coteaux du Saint Quentin, après l'enfouissement du réseau électrique haute tension par l'URM.

- L'empierrement du chemin rural qui fait la jonction entre la rue du Saint Quentin et le chemin des Brayes, rendu carrossable pour accéder aux jardins dans le PAEN.

- La rénovation du revêtement de la rue Jeanne d'Arc et du parking de la Batterie par la mise en place d'un nouvel enrobé.

- La réfection de l'ensemble de la voirie du quartier du Baoëton, après avoir repris des affaissements ponctuels.

- La construction du préau dans la cour de l'école maternelle Arc-en-Ciel, en complément des autres équipements présents dans la cour, et divers aménagements de confort pour les enfants réalisés par les services techniques ainsi que dans la cour de l'école Bernard Rabas. Les équipements sanitaires du groupe scolaire et de l'Espace Liberté ont également été mis aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées.

- Le revêtement du parking longeant l'école Bernard Rabas et la maternelle Arc-en-Ciel a également été rénové.



- La rénovation des peintures de l'Espace Liberté et de la bibliothèque, qui ont retrouvé un nouveau cachet agréable qui satisfait les utilisateurs quotidiens.

- Et bien entendu, la rénovation de la toiture, de la façade, des peintures intérieures de l'église Saint Rémi et du crépi du mur d'enceinte du cimetière qui sont en cours de réalisation.

Le programme des travaux continue en 2017 avec l'extension du périscolaire dont le nouvel espace sera disponible pour la rentrée, l'extension du parking du Saint Quentin et la rénovation des deux courts de tennis extérieurs courant du mois d'août.

Dans le domaine des économies d'énergie, diverses opérations ont été menées per-

mettant dès à présent de diminuer les consommations énergétiques et par voie de conséquence les coûts de fonctionnement.

- L'achat de véhicules électriques pour le policier municipal et pour les services techniques contribue à une importante économie en carburant et au respect de l'environnement, démarche de développement durable engagée par la municipalité.

- La chaudière gaz de la mairie a été remplacée par une chaudière à condensation. La salle de l'Esplanade, autrefois alimentée par une chaudière gaz, est chauffée aujourd'hui par une pompe à chaleur air-air, pour éviter toute déperdition thermique. Le plafond a été isolé par soufflage. Ces trois nouveaux équipements ont déjà fait preuve d'économies d'énergie.

- L'éclairage public de la commune, mis aux normes par le remplacement de la totalité des lampes à vapeur de mercure et des luminaires sous forme de boule par des Leds, apporte un confort à l'éclairage, des économies d'énergie et de consommation, en complément à la régulation du temps d'éclairage mis en place en 2012.

- Les vestiaires du Football Club ont été rénovés par l'installation de fenêtres double vitrage, des convecteurs radiants, une ventilation hygro-réglable, deux ballons thermodynamiques de production d'eau chaude et d'une isolation extérieure et intérieure performante du bâtiment.

Et la chasse aux économies continue...

Raymond FRANZKE



Citons la loi du 27/07/2014, dite de modernisation de l'action publique qui crée de nouvelles compétences pour les communes et les EPCI, à partir de 2018, mais aussi les lois :

- ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé) du 24 mars 2014,
- CAP (loi liberté de Création, Architecture et Patrimoine) du 07/07/2016 qui crée notamment les sites patrimoniaux remarquables,
- NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07/08/2015 qui fixe le 3<sup>ème</sup> volet de la réforme des territoires,
- Egalité citoyenneté du 27/01/2017...

Nous devons donc composer avec toutes ces évolutions réglementaires. Pour autant, à mi-mandat, de nombreuses actions sont réalisées ou en cours, dans le but d'assurer un développement réfléchi de notre commune.

### La révision générale du Plan Local d'Urbanisme est lancée depuis décembre 2015

C'est l'occasion de redéfinir et d'harmoniser les règles de notre PLU en prenant en compte

## Depuis 2014, le domaine de l'urbanisme a été particulièrement concerné par de nombreuses évolutions réglementaires.

les documents supra communaux tels que le Schéma de Cohérence Territoriale, le Programme Local de l'Habitat... C'est une procédure longue, que nous menons à bien avec le concours de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Messine. De nombreuses réunions de travail ont déjà eu lieu et la procédure devrait s'achever courant 2018.

Néanmoins et sans attendre, un travail approfondi est actuellement en cours afin d'intégrer la modification relative à la reconversion du site Aldi où l'on trouvera une maison médicale, une résidence seniors avec services, de l'habitat et quelques commerces.

**La création d'un restaurant** sur la commune est une réelle volonté municipale, notamment pour y accueillir les nombreux touristes, les promeneurs... Plusieurs sites sont envisagés, ils sont à l'étude.

La commune soutient le **projet d'implantation d'un viticulteur local** dans les chais militaires situés 21 rue de Moulins. La Direction Régionale des Affaires Culturelles libèrera les locaux fin 2018 voire début 2019. L'installation de ce viticulteur pourra alors s'envisager, après préemption envisagée par la commune.

**Dans le domaine du logement, le projet de maisons locatives** Chemin des Grandes Vignes est en cours de réflexion. Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec les riverains pour leur présenter différentes propositions d'aménagement du secteur concerné.

En 2015, nous avons réalisé une enquête sur la vacance de logements dans notre commune qui a révélé que très peu sont en situation de vacance longue durée.

Ayant à cœur de préserver notre cadre de vie que beaucoup nous envient, au printemps 2016, par le biais de notre bulletin municipal « Les Echos », nous vous avons informés sur les différentes aides destinées à financer les **travaux de rénovation des habitations** et communiqué la liste des organismes à contacter.

**La mise en place du PAEN se poursuit**, par le biais de nombreuses acquisitions foncières qui permettront l'installation de porteurs de projet sur des secteurs adaptés à leurs activités. De plus, la révision du PLU sera l'occasion de classer le périmètre du PAEN en zone agricole, permettant ainsi d'établir un règlement adapté aux activités futures. A la demande de la commune, une étude réalisée par la MATEC (Moselle Agence Technique), concernant le défrichement des différentes voies d'accès aux parcelles a mis en évidence un coût de 400 000 € de travaux dont le financement reste à déterminer.

L'activité viticole se doit d'être défendue au sein du PAEN. C'est la raison pour laquelle un projet de délimitation parcellaire de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Moselle a été réalisé par l'Institut National d'Origine et de la qualité (INAO). La consultation publique, lancée en mars, vient de s'achever.

Catherine BASSOT



Derrière quelques chiffres donnés à titre d'exemple, se trouve un ensemble d'actions coordonnées dans plusieurs directions : l'information des habitants, le dialogue avec les Sigéo-castellois, la vie de la commune et l'entretien d'une image forte pour Scy-Chazelles. La communication nécessite également la mise en place de nouveaux outils.



### 97 annonces en 2016

Chaque année, près d'une centaine d'évènements sont annoncés par un ensemble intégré de moyens de communication : la presse avec le Républicain Lorrain, le site internet de la commune, la page facebook, sans oublier le panneau lumineux. Tous font ensuite l'objet d'un compte rendu sur les différents supports. Qu'il s'agisse d'évènements ludiques comme les fêtes et manifestations, ou officiels comme les réunions publiques, les habitants sont informés.

### 607 amis sur la page Facebook de la commune

Sans faire la course aux amis, on peut noter que les nouveaux outils rallient des personnes de tous âges et de tous lieux. Ce n'est pas la seule nouveauté : le site internet a été complètement révisé, des accès wifi ont été installés (voir article de Marc BURGUND). Nous visons un deuxième @ dans le label « Village internet », nous réfléchissons à l'opportunité d'être plus présents sur les réseaux sociaux ainsi qu'à l'intérêt de créer des applications sur smartphone. Les outils de communication et les nouveaux usages sont pris en compte.

### 24 visites de quartier

Le dialogue entre la municipalité et les habitants est toujours ouvert sous différentes formes. Les interactions sont plus faciles pendant les visites de quartiers au nombre de 8 par an, pendant les réunions publiques, au nombre d'une par an sur tous les sujets, complétée par d'autres plus centrées sur un thème comme, par exemple, le stationnement en 2017. La communication est aussi ascendante grâce à la mise en place des enquêtes annuelles en ligne et en format papier. La municipalité est à l'écoute des habitants.

### 16 rencontres dans le cadre de « 2016, année du sport à Scy-Chazelles »

Les thèmes annuels donnent de la cohérence à la communication mais surtout ils rassemblent les habitants autour d'une idée fédératrice. A côté de ces thèmes renouvelés chaque année, un autre outil, plus permanent, met en valeur la vie de notre commune : *Les Echos de Scy-Chazelles*. Distribués 3 fois par an, ils sont complétés chaque année par une édition consacrée aux jeunes. La commune est vivante, les Sigéo-castellois le savent.

### 2 démarches à forte « image ajoutée »

Ces démarches sont à la hauteur de l'image de notre commune. D'abord le mécénat qui a été organisé afin de financer une partie des travaux de l'église Saint Remi. C'est une fierté du fait du montant collecté et de la générosité qu'il traduit. Ensuite, la résidence d'auteur qui est mise en œuvre en partenariat avec le Conseil Départemental de la Moselle et l'Université de Lorraine. Elle associe les habitants à la création littéraire et culturelle. L'image très positive de notre commune se renforce.

Toutes ces actions mobilisent la contribution des membres de la commission communication et des conseillers Claude BEBON et Marc BURGUND particulièrement investis. Ils méritent nos remerciements et nos félicitations.

Yannick GROUTSCH

\*\*\*

Conseiller au sein de l'équipe municipale, s'est tout naturellement vu de mes connaissances techniques que j'ai pris en charge le rôle de conseiller en informatique et nouvelles technologies numériques.

Depuis, des changements et de la modernisation ont eu lieu dans la commune. Pour ne citer qu'eux : la rénovation complète du réseau informatique et téléphonique de la mairie, l'amélioration des sonorités dans nos deux salles communales, la mise en place de deux points WiFi ouverts au public (devant la mairie et l'autre ouvert sur le parc de l'Archyre). Les écoles ont elles aussi bénéficié de cette modernisation numérique avec l'extension du réseau informatique de l'école primaire, l'achat de nouveaux ordinateurs portables plus puissants et mieux adaptés. Et en concertation avec les professeurs, des vidéoprojecteurs interactifs ont été installés dans les salles de cours.

Citons également la récompense attribuée par l'association des villes et villages internet de France qui nous a décerné notre première arbas, et qui récompense le développement numérique au sein de la commune (nouveau site internet, bornes WiFi, salle informatique à l'école, point internet à la bibliothèque, etc.). Mais mon travail n'est pas encore fini, il reste encore une multitude de réflexions et de projets tels que la mise en place d'un point multimédia à la bibliothèque, une étude d'achat de tablettes numériques pour l'école Bernard Rabas ainsi que le développement de notre site internet pour que celui-ci soit plus interactif (disponibilité des salles communales, réservation en ligne de repas pour le périscolaire, etc.)

Une autre casquette plus discrète m'est également chère : délégué défense de la commune ou je suis en relation avec les associations patriotiques telles que le Souvenir Français.

Marc BURGUND



### « Équiper les classes de matériel informatique et technologique performants »

Promesse tenue ! Nos écoles ont grandement bénéficié d'une installation informatique fournie et diversifiée, que cela soit au niveau de l'école maternelle, de l'école élémentaire ou du service périscolaire : ordinateurs portables, vidéoprojecteurs interactifs, visionneuses, mise en réseau, ... Nous veillons également à ce que nos écoles soient correctement connectées au réseau. Nous n'écarterons pas l'hypothèse de doter nos classes élémentaires de tablettes si les professeurs le souhaitent.

Nous ne nous arrêtons pas aux investissements informatiques puisque de nombreux travaux ont été menés dans nos écoles : aménagements de confort et ludiques dans les cours, rénovation des sanitaires, ... Mais aussi achat de tricycles et autres portants pour l'école maternelle, financement des classes vertes pour toutes les classes qui le déchirent.

### « Faciliter l'achat de fournitures scolaires par des regroupements en achats collectifs »

Depuis la rentrée 2016, la municipalité propose aux parents d'élèves de l'école primaire Bernard Rabas un service d'achat groupé de fournitures scolaires individuelles. Les professeurs de chaque niveau (CP, CE1, CE2...) ont établi une liste de fournitures, qui a permis à un fournisseur unique de proposer du matériel de qualité et homogène pour l'ensemble des enfants. Des « Kits de Rentrée » sont ainsi proposés, pour celles et ceux qui le souhaitent, afin de faciliter les achats de fournitures et de bénéficier de tarifs avantageux.

### « Construire un préau à l'école maternelle Arc-en-Ciel »

Inauguré à l'été 2016, ce préau apporte un abri et un espace de jeu aux élèves qui peuvent désormais profiter d'une récréation en

Les 3 premières années du mandat ont sans conteste été marquées par le regroupement de nos 2 écoles maternelles, pour des questions d'effectif, de coût et d'équité entre les enfants de la commune. Mais au delà de ce sujet, vous apprécierez ci-dessous, le travail effectué pour les actions annoncées en début de mandat au niveau des affaires scolaires, périscolaires et sociales.

plein air, parfaitement protégés des intempéries. Esthétique et réalisé de manière à ce qu'il garantisse sécurité et confort aux enfants, il s'accorde harmonieusement au mobilier de jeu et au cadre verdoyant de la cour de récréation.

### « Être réactifs à la mise en place de la réforme des Rythmes Scolaires »

L'ancienne Municipalité avait dû préparer la réforme des temps scolaires à l'école primaire prévue par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013. Le choix avait été fait d'appliquer cette mesure à la rentrée 2014. Un travail sérieux et de qualité avait dès lors été mené, conduisant, au premier trimestre 2014, à une trame d'organisation du temps scolaire autour de 5 matinées de classe par semaine (au lieu de 4) et d'organisation des activités proposées aux enfants lors des temps d'activités périscolaires. Nous avons donc, à notre entrée en fonction en mars 2014, poursuivi le travail entamé avec notamment le PEDT (Projet Éducatif de Territoire) conçu dans l'intérêt des enfants et amenant un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Nous avons eu à cœur d'analyser chaque année les points à conserver et ceux à améliorer. Cela nous a ainsi amenés à réévaluer les conditions de mise en place en 2015/2016 puis 2016/2017.

Il est à noter que le constat établi après deux années d'application des nouveaux rythmes scolaires n'est pas très positif (fatigue excessive des enfants en fin de semaine, baisse de concentration en classe, ...). Le nouveau Président de la République a annoncé que les communes qui le souhaitent pourraient revenir à la semaine de 4 jours, comme avant 2013. La commission des affaires scolaires, en

concertation avec le corps enseignant de la commune et les délégués de parents, y travaillent déjà !

### « Valoriser et dynamiser notre périscolaire »

La baisse du coût de la cantine, fixant à 3€ le repas a été mise en application dès notre arrivée en 2014. Elle a eu un impact très positif auprès des parents, la fréquentation de notre service périscolaire sur le temps de la pause méridienne ayant considérablement augmenté.

En parallèle, des travaux d'agrandissement de notre espace d'accueil périscolaire afin de permettre aux enfants d'évoluer dans un espace mieux adapté à leurs besoins et remis aux normes sont en cours de réalisation. Ce nouvel espace sera accessible dès la rentrée 2017. Des moyens financiers supplémentaires ont également été dégagés pour que les animations proposées lors des petites vacances et de l'animation estivale soient chaque année plus nombreuses et variées.

### « Être auprès de ceux qui en ont besoin »

Le Centre Communal d'Action Sociale et ses membres accompagnent les plus défavorisés et ceux pour qui le quotidien est parfois malmené. Le CCAS est le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale, peut réellement s'exercer : aide sociale, lien avec les associations ou le centre médico-social de secteur...

Les membres du conseil d'administration s'attachent également à fêter les anciens du village en souhaitant les anniversaires des 90, 95, 100 ans. et plus encore ! Ils se déplacent à leur domicile et sont heureux de leur offrir un petit présent, mais surtout, apprécient de partager un moment privilégié avec eux.

Nathalie COLLIN-CESTONE

Les démarches engagées en matière de réduction des dépenses énergétiques et la mise en concurrence systématique des marchés de fournitures et de prestations ont conduit à des résultats très positifs.

### Les résultats obtenus

- Une diminution des dépenses énergétiques a été obtenue par de nombreuses actions comme le remplacement de 2 véhicules essence par des véhicules électriques, l'isolation et le remplacement des systèmes de chauffage des bâtiments communaux (mairie, salle de l'Esplanade, vestiaires foot, ...), le passage en Led pour une partie de l'éclairage public, ...

- Une réduction des dépenses de fonctionnement dans plusieurs domaines, comme par exemples :

- la fourniture des repas du périscolaire,
- les contrats de téléphonie mobile,
- la fourniture de gaz naturel pour le chauffage des bâtiments communaux,
- l'entretien des installations thermiques,
- le contrôle de certains équipements publics,
- les illuminations de Noël,
- l'entretien des feux de signalisation.

### La Commission des Finances

Une Commission des Finances a été créée dès le début du mandat. Elle prépare et émet un pré-avis éclairé sur le budget, qui est ensuite discuté et soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Cette démarche facilite grandement la préparation du budget lors des réunions de la Commission appelée à procéder à certains arbitrages.

### L'endettement de la commune

Depuis 2014, soit depuis 3 ans, aucun emprunt n'a été souscrit !

Les investissements réalisés à ce jour, générateurs pour certains d'entre eux d'économies, et la cession de certains biens que la commune n'ait pas vocation à conserver ou à entretenir (logements communaux, presbytère) ont permis de poursuivre le désendettement de la commune

A ce jour, l'endettement est de 325 €/habitant (contre 460 €/habitant il y a 3 ans). Ainsi, la

capacité d'emprunt de la commune sans augmenter sa dette par rapport au début de mandat est aujourd'hui de près de 700 000 €.

### Les recettes de fonctionnement

Depuis 2013, nous subissons une forte réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement. En effet, cette participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités locales atteignait 236 198 € en 2013. En 2016, la commune a bénéficié de 138 047 €, soit une réduction de 41,6 %.

Les taxes locales communales ont été augmentées en 2014. Depuis, soit sur 3 exercices comptables successifs, les taux n'ont pas augmenté et nous nous engageons à ne pas les augmenter jusqu'à la fin de notre mandat.

### Dépenses de personnel

L'objectif fixé en début de mandat est de réduire les charges de personnel de 5 à 10 %, pour compenser en partie les baisses de dotation de l'Etat. C'est un exercice difficile, mais par des optimisations de fonctionnement des services, des externalisations de missions vers des prestataires privés, des mutualisations avec d'autres collectivités, des non remplacements de départs en retraite, nous y parviendrons d'ici la fin de mandat !

A mi-mandat, le budget 2017 prévoit une réduction des dépenses de 3,2 %.

### Les investissements

Conformément à nos engagements, seuls sont réalisés les gros projets dont le taux de subvention prévisionnel atteint ou dépasse 70 % (réhabilitation église, extension périscolaire, ...).

### Les Déchets ménagers

La conteneurisation de la collecte des déchets ménagers mise en place le 1er janvier 2017 a modifié nos habitudes et a amélioré la salubrité.



Elle s'est plutôt très bien passée, même si les contraintes liées à la topographie de notre village et à l'étroitesse de certaines voies de circulation ont été très pénalisantes pour identifier les points de regroupement des déchets ménagers.

Quelques points particuliers restent encore à traiter, comme des aménagements complémentaires sur des points de regroupement et de présentation. Ces travaux à la charge de Metz Métropole concernent par exemple la mise en place de claustras pour dissimuler les conteneurs et la réalisation de plateformes bétonnées pour les accueillir.

Plusieurs projets de création de points d'apport volontaire enterrés (PAVE) restent toujours à l'étude dans l'attente de financements pour leur réalisation. Ils concernent :

- le verre à proximité de Carrefour Market,
- les ordures ménagères et les matériaux recyclables dans le haut du village.

Hormis leur coût, la mise en place de ces PAVE exige en effet de disposer d'au minimum de 15 m<sup>2</sup> sur le domaine public, dans un lieu facilement accessible aux véhicules de collecte et dépourvu d'obstacles pour leurs manœuvres. Ils permettent d'y rattacher environ 80 habitations dans un rayon de 100 mètres.

Jérôme DESFORGES



### Résultat de 3 ans

Les interactions entre tous les acteurs de la Commune (enfants, adolescents, parents, adultes, aînés, associations culturelles et sportives, employés communaux, enseignants et animateurs, élus, ...) constituent le cœur de cette fonction.

**Sur le plan associatif**, de nouveaux acteurs ont émergé comme la Scy'tadelle des Jeux, Etrincelles ou encore les LuScyoles. Ils ont enrichi le programme d'activités existant, avec par exemple, des fêtes et jeux familiaux inédits, des manifestations culturelles innovantes, mais aussi de nouveaux ateliers avec le concours des Amitiés Sigéo-Castelloises et des Ateliers Musicaux pour ne citer qu'eux. La participation des associations aux manifestations organisées par la Commune, démontre le dynamisme souhaité par l'équipe municipale. Scy-Chazelles assure à tous les niveaux son soutien et accompagne les projets communs.

**Sur le plan du tourisme**, les particularités naturelles et historiques de notre commune ouvrent de belles perspectives. Les réflexions et études en cours visent à élargir le rayonnement de Scy-Chazelles et à faire de notre village un lieu attractif dont nous pouvons tous

Notre conception du Développement de la Vie Locale, c'est autant de proposer un programme d'animations riche et fédérateur que d'améliorer le cadre de vie des habitants et leur quotidien. Cela se traduit par différentes missions qui s'articulent autour de la vie associative, du tourisme et de l'économie.

être fiers. L'ampleur et l'ambition des projets engageant l'ensemble de l'équipe municipale et exigent un travail d'équipe soudée. Le développement du tourisme produira des effets bénéfiques sur le tissu économique local. Là encore, il s'agit d'être en cohérence avec les besoins et les attentes de la population. De nouveaux commerces et services seront par ailleurs créateurs d'emplois sur le territoire.

Enfin, sur le plan du lien social, le regroupement d'équipements et de services (écoles, bibliothèque, salle des fêtes et activités, micro-crèche, parcs publics, commerces, ...) est un atout important dans notre quotidien. C'est là que se croisent et se créent des liens humains entre élèves, lecteurs, bénévoles de la bibliothèque, musiciens et visiteurs. La fréquentation accrue de la bibliothèque, la participation à toutes les actions du Conseil Départemental comme « Moselle Lire », les nombreux partenariats, sont le reflet de cette volonté d'ouverture, d'échanges, de partage et de créativité pour tous. La vocation du Développement de la Vie Locale est de faire vivre et évoluer ce carrefour culturel et intergénérationnel.

L'énergie déployée, la cohésion des idées et les réflexions communes de l'équipe municipale, aboutissent à cette synergie profitable à tous.

Cette dynamique restera le moteur de nos actions à venir.

Cathy LESURE

\*\*\*

Que dire de ces trois années passées ? Beaucoup de travail, de satisfactions !

Des contacts riches, des rencontres fortes et des découvertes toujours plus passionnantes... Pour moi, être élue représente une responsabilité, et ces trois ans ont été pleins de multiples projets.

Le Développement de la Vie Locale où je suis investie recouvre des domaines aussi variés qu'enrichissants.

Le fleurissement de la commune m'a permis un travail de proximité avec les habitants et les agents municipaux des services techniques, occasion toujours renouvelée de dialogues et d'échanges. Enrichir le cadre de vie de nos concitoyens est source de plaisir et de partage.

Autre source de grand intérêt, la Commission des Jeunes et l'écoute de leurs besoins, rêves et envies. Monter des projets avec eux est toujours riche d'enseignements. La commune leur permet, à travers la construction d'actions en équipe, l'apprentissage de la citoyenneté. L'investissement avec les enfants lors d'ateliers en lien avec l'école et la bibliothèque permet en parallèle, un enrichissement partagé et toujours renouvelé.

Le travail d'équipe, c'est aussi le Festival de Musique sur les Côtes, moment intercommunal et convivial au service de la Culture et de l'Art.

Ce rayonnement culturel qui attire autant les habitants des communes voisines que nos administrés, on le retrouve également dans les manifestations nouvelles de la Saint Patrick et de la Fête à la Citrouille, occasions festives intergénérationnelles.

Les distributions de colis de Noël à nos aînés et le lien construit lors des visites dans le cadre du CCAS complètent cette immersion profondément humaine et sympathique.

Ainsi, le bilan de ce mi-mandat, au cœur du dynamisme de l'équipe municipale, nourrit aujourd'hui ma volonté de poursuivre cet élan, fidèle à mes engagements d'élue.

Claire ADAM



Depuis trois ans, nous nous efforçons d'améliorer la sécurité des personnes dans leurs déplacements en automobile sans oublier la mobilité des personnes handicapées. Notre but est également de protéger les habitants de différents risques et d'encourager le civisme.

### Dans le domaine Police

La vitesse à 30 km/h a été instaurée à l'ensemble de la commune sauf voie de la Liberté qui est une voie départementale à 50 km/h.

Afin de le rappeler aux usagers, des panneaux pédagogiques solaires ont été installés aux entrées principales de la commune (7 en tout) et des panneaux dynamiques 30 aux entrées secondaires (4 en tout).



Des plots réfléchissants ont été installés aux abords des passages piétons voie de la Liberté pour les rendre plus visibles la nuit.

Pour réduire la vitesse route de Longeville, un équipement type écluse a été installé. Equipement de qualité qui s'intègre bien au lieu.

Des coussins berlinois ont été installés aux endroits de la commune où la vitesse est excessive (rue de Moulins angle rue Schuman, quartier du Boëton, quartier En Prille).

Le stationnement hors emplacement matérialisé est interdit sur l'ensemble de la commune. Afin de palier le manque de place, nous créons 20 places supplémentaires sur le parking du St Quentin, nous avons également restauré le parking de la Batterie par un enrobé et un marquage au sol créant ainsi 10 places de plus ce qui porte l'ensemble à 20 places. La vente des garages de la batterie (5) et la création de 4 places supplémentaires augmenteront le nombre de places.

Enfin, un accord avec le Département nous permet désormais d'utiliser le parking Schuman chemin des Noques, ce qui augmente le parc de 26 places. Le projet, dans un futur proche, du parking Pichon rue de Crimée créera quant à lui plus de 40 places.

### Dans le domaine Sécurité

Suite aux derniers attentats, un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été mis en place conjointement avec les services de l'Education Nationale afin de protéger nos écoles.

En complément au Plan Communal lié aux risques inondations, un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a aussi été établi.

Nous poursuivons également la mise aux normes de l'accessibilité aux personnes handicapées. 80% des ERP (Etablissement Recevant du Public) sont aux normes ainsi que nos écoles.

Des places de stationnement Handicapés ont été réalisées en plusieurs points de la commune.

Nous avons également signé une convention de coordination de la Police Municipale avec les forces de sécurité de l'Etat afin de lutter plus efficacement en matière de prévention et de bon ordre de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

Des réunions thématiques ont été organisées à l'intention de nos aînés et de tous :

- *Sensibilisation aux différentes arnaques et tromperie*, animée par un référent Police Nationale ;
- *Rappel des règles de conduite et nouveaux panneaux*, animée par La Prévention Routière ;
- *Héritages, donations, viager*, animée par un Notaire.



### Dans le domaine du Civisme

Au regard des déjections canines de plus en plus nombreuses et de l'incivilité de certains propriétaires d'animaux, nous avons doté l'ensemble de la commune de plus de 65 corbeilles et dévidoirs à sacs placés près des axes de promenade et parcs.

Un arrêté préfectoral a été édicté interdisant la pratique du brûlage des déchets verts produits par les ménages (issus de la tonte des pelouses, de la taille d'arbres et d'arbustes...). Leur brûlage est source importante de substances polluantes et peut également être à l'origine de troubles de voisinage en générant des odeurs et des fumées.

Nous poursuivons nos efforts afin de faire de notre village un endroit où il fait bon vivre.



Richard PERRET

# La Métropole ou la mutation d'un territoire

C'est désormais officiel. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté d'agglomération de Metz va devenir une métropole. Explications.

Le terme de Métropole est couramment utilisé dans le langage commun pour désigner une ville importante où se déroule une activité économique forte avec une démographie non moins importante. Si l'intercommunalité ne reprend pas tout à fait cette acception, on retrouve l'idée du centre névralgique d'un territoire. Ainsi l'article L 5217-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit la métropole comme « *un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré* ». Cette définition ne laisse pas de doute quant à l'importance du positionnement politique, économique et culturel d'une Métropole sur un territoire.

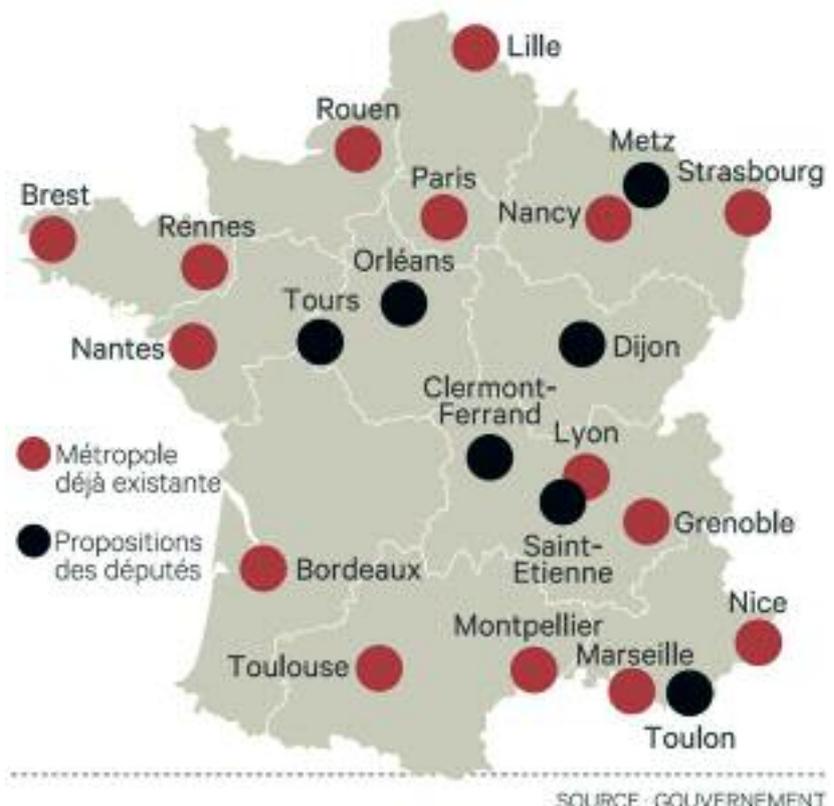
A titre de rappel, les Métropoles ont été créées par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales afin de structurer le territoire français en pôles dynamiques plus à même d'imprimer une politique cohérente sur un vaste périmètre. La loi du 27 janvier 2014 relative à la « *modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles* » a créé 14 Métropoles dont celle du « Grand Nancy » et « l'Euro métropole

de Strasbourg ». Les chances pour la région messine de disposer alors d'une Métropole étaient réduites en raison de la proximité géographique des deux autres établissements publics. De plus, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a eu du mal à fédérer les élus autour d'une grande intercommunalité et le retard dans la construction de la Métropole s'est accumulé là où les autres territoires se préparaient depuis longtemps. Devant ces difficultés, le passage à la Communauté Urbaine a été retenu pour être une étape intermédiaire avant le passage en Métropole. Les services communaux des différentes communes ont donc été vivement sollicités pour préparer cette transformation.

Metz Métropole portait ainsi la dénomination de Métropole mais elle n'était toujours pas sur le point de le devenir notamment avec le rejet du sénat en novembre dernier à propos de la transformation de sept Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) en Métropole.

Finalement, l'assemblée nationale a autorisé le passage en métropole en décembre 2016 pour les sept E.P.C.I. : Saint-Étienne, Toulon, Orléans, Dijon, Tours, Clermont-Ferrand et Metz. Les Conseil Municipaux des communes membres doivent à présent se prononcer favorablement sur le passage de la Communauté d'Agglomération en Métropole afin que

## La carte des 22 métropoles



SOURCE : GOUVERNEMENT

M. Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, puisse solliciter Monsieur le Préfet pour demander la création de la Métropole. Notre commune a adopté à la majorité le passage à la Métropole tout en mettant en exergue le fait que les dimensions impressionnantes de cet E.P.C.I. ne doivent pas faire oublier que la qualité du service public doit être au cœur des préoccupations de l'assemblée communautaire. En effet, le passage à la Métropole implique un certain nombre de conséquences pour les Communes mais aussi et surtout pour les habitants de l'intercommunalité. Le but de la création d'une Métropole n'est pas d'ajouter une nouvelle strate ou millefeuille administratif mais de rendre des services plus homogènes à la population sur un large territoire. Derrière tous les termes techniques et juridiques abordés lors de cette transformation, il y a l'idée simple mais concrète de créer un bassin d'emploi plus dynamique, de créer un rayonnement économique jusqu'au Luxembourg et en Allemagne, de développer des partenariats culturels avec les autres pays européens voisins et de clarifier les champs de compétences d'intervention des différents échelons.

A ce titre, les Communes vont transférer un grand nombre de compétences vers la Métropole notamment en matière :

- **d'Aménagement de l'espace :**
  - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
  - Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ;
  - Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
  - Création, aménagement et entretien de voirie, signalisation, abris de voyageurs et aires de stationnement ;
  - Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ;
  - Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares.
- **de Gestion des services d'intérêt collectif :**
  - Eau, création, gestion et extension des crématatoriums, cimetières d'intérêt métropolitain, service public de défense contre l'incendie.
- **de Développement et aménagement économique, social et culturel :**
  - Participation au copilotage des pôles de compétitivité ;
  - Construction, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements socio-éducatifs et socio-culturels d'intérêt métropolitain ;
  - Programmes de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche.



- **de Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**
  - Contribution à la transition énergétique,
  - Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,
  - Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain ;
  - Création et entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
  - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

L'étendue de ces compétences, en plus de celles dont dispose déjà la Communauté d'Agglomération, démontre bien que l'échelon communal est vu par le législateur comme un relais de proximité des attentes des populations vers les élus de l'intercommunalité dont font partie les Maires. Les communes disposent encore de leur clause générale de compétences, mais il est permis de s'interroger sur la portée réelle de celle-ci dans le cadre d'une Métropole au regard des compétences transférées et des conséquences financières que cela engendre pour les finances communales notamment sur l'attribution de compensation. En toute hypothèse, la démocratie locale devra s'adapter et se réinventer pour intéresser les habitants au projet d'un territoire au rayonnement européen.

Frédéric GUERLOT



# Réunion publique spécifique sur le stationnement

Le stationnement au cœur du village, sujet de préoccupation récurrent, a fait l'objet d'une réunion publique spécifique le vendredi 03 Mars 2017. Près de 35 personnes y ont assisté pour en débattre et découvrir le fruit de notre travail et les solutions trouvées.

L'ordre du jour de cette réunion était axé sur trois points :

- Les difficultés de stationnement dans le village.
- Pourquoi et comment améliorer le stationnement ?
- Présentation des solutions et projets envisagés.

Les automobilistes visiteurs traversent continuellement le village et les communes limitrophes pour accéder au Saint Quentin, au belvédère et point de vue de la RD 103. Il en est de même des usagers en transit qui utilisent la route qui relie Scy et Lessy pour éviter les embouteillages sur la RD 603 (ancienne RN3) à Moulins-lès-Metz. Or, certaines rues sont très étroites : 4 m environ de fenêtre à fenêtre, pour plus de 20 m en moyenne dans les lotissements. A titre d'exemple, la rue des Vignes qui subit une circulation de transit importante, présente un resserrement de 3 m 70. La circulation des véhicules est donc particulièrement difficile au cœur du village. Localement réglée par un sens unique, elle est vite contrainte et congestionnée par la présence de goulots d'étranglement. Ils sont souvent dus à la quantité de véhicules des résidents stationnés sur le domaine public. L'élargissement pur et simple des rues, l'alignement ou le recul systématique des constructions et la création de places de parking au hasard des "dents creuses" qui dénatureraient irrémédiablement la structure du village, pour finalement ne pas être fonctionnels pour autant, sont exclus.



Le diaporama qui a été présenté à l'assemblée a suscité un débat sur :

- Le stationnement devant les garages.
- Le stationnement anarchique hors emplacements matérialisés.
- Le stationnement des véhicules ventouses.
- Le stationnement des camionnettes.

Nous envisageons :

- La vente de 5 garages et de 4 places de parking (Batterie) où existe un parking public de 20 places aménagées.
- L'agrandissement du parking du St Quentin de 20 places, ce qui fera un total de 32 places.
- La création d'un parking paysager (40 places) sur le terrain Pichon rue de Crimée que nous venons d'acquérir.
- L'utilisation, en accord avec le Département, du parking chemin des Noques où nous disposerons de 26 places.

Ce qui conduira à près de 100 places de stationnement supplémentaires pour le cœur du village.



Grace à cela, nous pourrons ainsi supprimer la tolérance du stationnement devant les garages, véritable sujet à polémique, et qui est interdit par le code de la route. Nous ne pourrons plus tolérer le stationnement hors emplacement ; le marquage au sol sera entièrement rénové. Les véhicules ventouses (plus de 7 jours) seront verbalisés et enlevés par la fourrière et nous inciterons les propriétaires de camionnette à se stationner sur les parkings (sur demande en Mairie, une autorisation tempérante sera accordée pour travaux).

L'ensemble des solutions apportées a reçu l'adhésion de l'assemblée qui souhaite que les emplacements matérialisés redeviennent des places et non des parkings.

Richard PERRET

# Réunion publique

Vendredi 23 mars 2017, la municipalité de Scy-Chazelles a convié les habitants à une réunion publique. A l'ordre du jour de cette rencontre figuraient les sujets d'actualités qui animent la vie de la commune. Ainsi, l'assemblée, composée de plus de cent personnes, a écouté les exposés portant sur quatre dossiers : le passage en Métropole de la Communauté d'Agglomération de Metz, la politique budgétaire communale, la gestion du patrimoine de la commune, les commerces d'aujourd'hui et de demain, et pour finir un point sur les projets qui verront le jour en 2017, comme la réfection de l'église Saint Remi, l'agrandissement des installations périscolaires, ...

L'essentiel des points abordés lors des échanges entre le Maire et le public est retranscrit ci-dessous.

**Au sujet du passage en Métropole de la Communauté d'agglomération de Metz, différents articles de presse ont montré que le Président de Metz Métropole (MM) et le Maire de Metz ont été les principaux demandeurs de cette transformation en arguant que cela allait apporter des ressources. Or, on entend que les impôts vont passer de 40 à 60 euros par habitant.**

Le passage en Métropole augmentera la dotation versée à l'intercommunalité par l'Etat de 40 à 60 euros par habitant, ce n'est donc pas un impôt supplémentaire envers les habitants. Depuis quelques années, il faut savoir que la Dotation Globale de Fonctionnement perçue par Metz Métropole est passée de 32 à 21 millions d'euros. Le passage en Métropole la fera augmenter de 21 à près de 26 millions d'euros. Mais en même temps, elle obtiendra de nouvelles compétences, ce qui signifie de nouvelles dépenses. Il est difficile aujourd'hui de dire comment s'établira l'équilibre entre nouvelles ressources et nouvelles dépenses.

Par ailleurs, dans ce contexte d'évolution des compétences, on peut avoir des craintes sur le devenir et la place des petites communes.



**Nous avons bien noté que vous n'augmenterez plus les impôts et il faut s'en féliciter. Mais, la hausse des impôts locaux décidée en début de mandat de près de 10% a fait rentrer beaucoup d'argent pour les 6 années suivantes.**

La hausse des impôts était justifiée par des dépenses nouvelles. Beaucoup d'autres communes les ont également augmentés, et certaines les ont même doublés.

**L'idée d'un restaurant à Scy-Chazelles est très pertinente et si le projet de restaurant est intégré au projet de reconversion de la MECS, ce sera également très bien.**

C'est notre volonté et nous avons déjà examiné plusieurs pistes avec des restaurateurs. Nous avons envisagé une installation sur l'ancien site Aldi et sur le site reconverti de la Maison de l'Enfance à Caractère Social (MECS). Le Conseil Départemental de la Moselle a intégré ce projet dans l'appel à projet en vue de la reconversion du site de la MECS. Le promoteur retenu a répondu à cette attente.

**On note de l'insécurité au Parc de l'Archyre. Des impacts de balles ont même été relevés sur la bibliothèque. On entend des jeunes qui sont sources de fortes nuisances.**

C'est vrai que depuis un an, un an et demi, des jeunes peu respectueux créent des nuisances dans notre commune. C'est intolérable, le Policier Municipal se rend régulièrement sur les lieux mais cela ne suffit pas, car ils sont également présents le soir ou la nuit. La municipalité a déposé plainte au commissariat et réfléchit à l'implantation de caméras de vidéo-protection.



**Est-il possible d'avoir des précisions sur le projet de cession du terrain derrière le lavoir ? Combien de maisons y seront construites ? Comment le terrain sera-t-il exploité ?**

L'idée est de le vendre afin de construire une ou deux maisons. La municipalité ne souhaite pas que ce soit un immeuble collectif. La superficie du terrain est de 18 ares environ.

**Quand la réfection de la rue Pichon est-elle envisagée ?**

Elle est prévue en 2018-2019, rue Clair Soleil comprise. Mais refaire la route coûte moins cher qu'enfouir les réseaux. La vraie question, c'est peut-être l'enfouissement des réseaux. Ces travaux seront bientôt de la compétence de Metz Métropole, mais les communes qui souhaitent des travaux plus importants ou non programmés par l'intercommunalité auront la possibilité de compléter la dépense ou les prendre en charge.

**L'éclairage rue Pichon est très insuffisant.**

Pourtant tout l'éclairage de cette rue a été refait. Les lampadaires ne sont pas tous à la



même hauteur ce qui peut donner l'impression que certains endroits sont moins bien éclairés que d'autres. Les plus grands atteignent 7 m de hauteur, les plus bas 4 m.

### Un viticulteur connu devait s'installer dans notre commune. Où en est ce projet ? Pourraient-ils s'installer dans l'ancienne cuverie du CAUE ?

M. et M<sup>me</sup> Molozay, viticulteurs, envisagent d'acquiescer les anciens chais militaires actuellement occupés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Mais le déménagement

de la DRAC est très long. Les locaux devraient donc être libérés au deuxième semestre 2018. Quant à l'ancienne cuverie du CAUE, ils s'y sont intéressés, mais elle n'est pas adaptée à leur projet.

### Comment le Plan Local d'Urbanisme (PLU) va-t-il évoluer ? Des zones naturelles seront-elles transformées en zones constructibles ?

L'agence d'Urbanisme de l'Agglomération Messine (AGURAM) travaille sur le potentiel urbanisable de la commune, en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui fixe les prescriptions.

L'urbanisation peut se faire dans l'enveloppe urbaine existante. Une urbanisation massive en périphérie de la commune n'est ni possible, ni souhaitée par la municipalité. Le travail sur le PLU sera présenté à la population qui aura l'occasion de s'exprimer. A noter qu'un regis-

tre est déjà ouvert au public en mairie, afin que chacun puisse y exprimer des souhaits ou des idées.

### Qu'en est-il du projet d'habitat social projeté Chemin des Grandes Vignes ? La rumeur d'une pétition court.

Sous l'ancienne mandature, un terrain a été racheté à l'État (ministère de la Défense) avec comme projet un ensemble de maisons locatives avec un bailleur social. Ce projet est en cours de réflexions, les riverains y ont d'ailleurs été très associés. Il s'avère qu'ils n'y sont pas très favorables. Ce secteur pourrait faire partie des sites potentiellement urbanisables dans le cadre de la révision du PLU. Nous continuerons d'associer les riverains en vue des décisions à prendre.

Propos recueillis par Yannick GROUTSCH

## En marchant, en courant, en faisant du vélo, en jardinant...

# Attention aux tiques Soyez prudents



On trouve les tiques dans les jardins, les forêts, les prés, sur les pelouses des jardins publics. Une piqûre de tique peut entraîner une maladie très douloureuse et invalidante.

### POUR ÉVITER LA PIQÛRE

#### Avant une activité

Appliquer un répulsif ou un mélange d'huile essentielle de Tea-Tree et d'Eucalyptus citronné. Aucun produit ne protège à 100%.

Porter des vêtements couvrants : manches longues, pantalons, chaussettes par-dessus le pantalon, chapeau sur la tête.

#### Pendant l'activité

Rester sur les chemins, éviter les herbes hautes et ne pas s'asseoir directement dans l'herbe.

#### Après l'activité

Vérifier l'absence de tique. Retirer ses vêtements. Les mettre au lavage. Ne pas les garder car les tiques peuvent y rester et vous piquer. S'inspecter, surtout au niveau des plis : sous les bras, arrière des genoux, plis de l'aîne, derrière les oreilles. Si vous trouvez une tique : l'enlever le plus rapidement possible.



### ATTENTION, POUR LA RETIRER

Utiliser un tire-tiques, pas de pince à épiler, ne pas l'arracher. Désinfecter l'endroit de la piqûre.

Noter la date, et surveiller si survient une rougeur en anneau à ce niveau. Alors, consulter votre médecin rapidement.

Et puis, continuez à profiter de la nature mais restez vigilant.

M-C. BLOCH ORY

**Le projet de réhabilitation de l'école Sous-les-Vignes en Maison des Associations est abandonné, car la commune va acheter à la place le CAUE situé rue Jeanne d'Arc.**

**Vrai** Fin 2016, le CAUE a informé la commune qu'elle allait libérer et vendre les splendides locaux qu'elle occupe rue Jeanne d'Arc. Le site, comprenant un bâtiment entièrement réhabilité et aux normes (PMR et énergétique) de près de 600 m<sup>2</sup>, une ancienne cuverie à réhabiliter de près de 400 m<sup>2</sup>, un parking, le tout sur un terrain de 30 ares, était estimé 996 000 € par les Domaines. Dans le même temps, les études de réhabilitation des 550 m<sup>2</sup> de l'école Sous-les-Vignes, arrêtées au stade « avant-projet » de l'architecte, chiffrées à près de 1,1 M € le projet. Le choix s'est donc logiquement porté sur cette opportunité exceptionnelle.

**La commune va lourdement s'endetter pour acquérir le CAUE !**

**Faux** L'achat du CAUE à 996 000 € sera financé par une subvention du département (300 000 €) et la vente aux enchères de quelques biens de la commune : l'école Sous-les-Vignes (mise à prix de 350 000 €), les 5 garages de la Batterie (mise à prix 12 000 €/garage) et le terrain à bâtir situé derrière le lavoir (mise à prix 280 000 €).



**La commune veut vendre le terrain derrière le lavoir !**

**Vrai** Les riverains jouxtant le terrain derrière le lavoir se plaignaient régulièrement des nombreuses nuisances occasionnées par ce terrain vague. Situé en zone constructible, sa vente permettrait de financer une partie de l'achat du CAUE, et de réduire voire renoncer à souscrire un emprunt, ce qui permettrait de ne pas endetter la commune. Sa valeur est estimée par les Domaines à 280 000 €, il devrait être vendu à l'automne prochain aux enchères.

**VRAI ou FAUX ?**

**La commune va réaliser environ 100 logements sociaux sur le terrain situé le long du Chemin des Grandes Vignes !**

**Faux** Le projet prévu sur ce terrain comprendrait une douzaine de maisons locatives. Les riverains concernés ont été concertés tout au long des réflexions sur le projet. Ils avaient manifesté quelques craintes, notamment sur le type et le nombre de logements. Ils ont été entendus et le projet retenu tiendra compte de leurs préoccupations.

**Les bancs situés au niveau du Parc de l'Archyre ont été supprimés à cause des nuisances occasionnées.**

**Vrai** De nombreux groupes de jeunes, pour la plupart d'autres communes, venaient en permanence les soirs et la nuit et s'amusaient autant à occasionner des nuisances insupportables pour les riverains qu'à vandaliser les biens publics (école, bibliothèque, chapelle, poubelles, panneaux d'affichage, ...). Il a donc été décidé de retirer provisoirement les bancs, le temps que les caméras de surveillance envisagées par la municipalité soient installées.

**Des reprises de concessions au cimetière ont été effectuées par la commune sans en avertir la population !**

**Faux** Des travaux de reprise de concessions à l'abandon, opération toujours délicate et sensible, ont bien été réalisés par la commune, mais après avoir respecté scrupuleusement les procédures en vigueur (affichage réglementaire, information publique, ...). Environ 30 emplacements ont pu être ainsi récupérés, repoussant ainsi quelque peu l'échéance de saturation du cimetière.

Frédéric NAVROT

# Les travaux et le mécénat de l'église Saint Remi

Vous ne pouvez pas les manquer, les travaux de l'église Saint Remi se voient de loin. Le programme est impressionnant, l'exigence qui les accompagne l'est tout autant. D'ores et déjà, des résultats positifs arrivent grâce à la contribution de tous.

## Une réfection de grande ampleur et exigeante

La réfection de l'église est un vaste chantier. Les échafaudages qui entourent le clocher marquent l'étendue de la tâche. A l'extérieur, la zone d'entreposage traduit l'ampleur des moyens matériels mis en œuvre. A l'intérieur également, le travail est important. La décoration a laissé place à des bâches de protection, à des échafaudages et à des piles de matériel. L'accès sera possible dès que les travaux d'intérieur sont achevés, c'est pourquoi cette opération demande de la coordination. L'entreprise Chanzy Pardoux remet à neuf les murs (intérieurs, extérieurs et mur d'enceinte) ainsi que les piliers. Pour ces derniers, il s'agit de reprendre les joints et de réparer toutes les parties abîmées. L'étendue des surfaces n'a d'égale que l'exigence qui caractérise ces travaux. La DRAC, sous le regard vigilant de l'Architecte des Bâtiments de France, n'accordera sa subvention que si les prestations sont conformes aux prescriptions formulées et à ce qu'on est en droit d'attendre pour un joyau du patrimoine. Dans le même temps, deux vitraux détériorés par malveillance seront déposés, réparés puis reposés. Désormais, tous seront protégés par des grilles anti-vandalisme. Enfin, la société d'électricité TEG remettra en état toute l'installation. L'exigence de qualité est grande et à cette pression s'ajoute donc celle des délais.

## Des délais gérés

Au total, 5 mois ont été prévus pour boucler l'ensemble. Le point de départ de ce délai se situant au mois d'avril 2017, tout devrait s'achever au mois de septembre.

M. Guerrisi, architecte, les représentants de la municipalité et du Conseil de fabrique et ceux des entreprises se réunissent chaque semaine pour ordonnancer les tâches et répondre à tous les impératifs. A la fin du mois de juin, les travaux d'intérieur étaient terminés. C'est un premier motif de satisfaction. Le second motif de satisfaction se situe du côté du financement du projet.

## Des dons privés encore possibles

Pour mémoire, le budget prévisionnel avait été établi comme suit au mois de septembre 2016 (montants TTC en euros) :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etudes (maîtrise d'œuvre, SPS, bureau de contrôle, ...)	28 000	Subventions escomptées	80 à 160 000
Travaux	472 000	Conseil de fabrique	25 000
		Récupération TVA	75 000
		Reste à financer	240 à 320 000
<b>TOTAL</b>	<b>500 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>500 000</b>

Depuis, il a bien évolué et notre incessante quête de subventions auprès des différents partenaires a fini par payer. La DRAC apportera 20 % des recettes (près de 80 000 €), de même que la région Grand Est (également près de 80 000 €). Le Conseil de Fabrique s'est engagé sur un montant de 25 000 €. Metz Métropole vient également de nous accorder une subvention de 100 000 €. Sans oublier l'opération de mécénat qui est toujours en cours. On peut donc estimer à 70 voire 75 % le financement que la commune n'aura pas à sa charge.

Le montant de fonds privés approche les 40 000 €. C'est tout à fait remarquable : une part significative des dépenses est assurée par les habitants. Tous les donateurs méritent notre reconnaissance et leurs rangs peuvent encore grossir. Les dons défiscalisés restent possibles jusqu'au mois de décembre 2017. En faisant un don, vous apporterez votre contribution à ce grand projet marquant pour l'histoire de notre église et pour la préservation du patrimoine.



Yannick GROUTSCH

# Appel à candidatures pour la commission des jeunes

Dans notre commune, les jeunes ont la possibilité de s'impliquer dans la vie municipale. La commission des jeunes souhaite « recruter » de nouveaux membres.

01

Si vous avez entre 9 et 17 ans

02

Si vous voulez prendre part aux décisions qui vous concernent

03

Si vous avez des idées pour animer votre commune

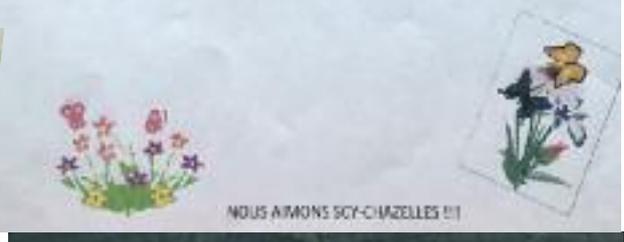
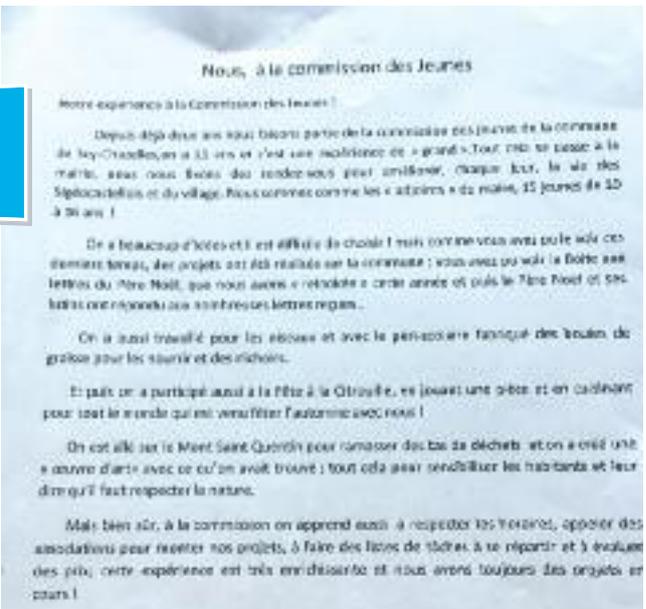
04

Si vous aimez travailler en équipes

**Venez nous rejoindre à la Commission des Jeunes  
la municipalité vous donnera la parole  
et les moyens de réaliser vos projets !**

A bientôt !

Pour nous contacter, appelez le 06 20 95 74 56  
ou la mairie au 03 87 60 07 14.



## La qualité de nos écoles et des services associés

Toujours soutenues par la Municipalité, nos équipes pédagogiques et éducatives ont pour ambition d'apporter aux élèves une qualité de travail exemplaire. Elles accompagnent vos enfants dans leurs apprentissages mais veillent aussi à leur apporter aide et soutien afin de développer au mieux leurs capacités intellectuelles et relationnelles.

### École Élémentaire Bernard Rabas



Le pôle scolaire de la commune regroupe école élémentaire et école maternelle. Sous la direction de Madame Anne Brunella, l'école élémentaire Bernard Rabas compte 1 classe de CP, 1 classe de CE1, 1 classe de CE 2, 1 classe de CM1 et 1 classe de CM2. Dès leur entrée, les enfants sont accueillis dans une cour de récréation vaste et arborée, pensée pour que chacun se trouve à l'aise : espace détente avec de petits bancs autour des arbres, espace sport avec un terrain de foot-handball et espace basket-ball. De larges couloirs lumineux et décorés mènent aux salles de classes. Chacune d'elles est équipée de visualiseurs, ou vidéo-projecteurs tactiles, ou encore d'ordinateurs portables. Ces outils pédagogiques innovants manifestent une volonté communale d'apporter à ses écoliers un environnement propice à

l'apprentissage et bien ancré dans l'ère numérique dont on ne peut désormais se délier.

D'autres espaces, pensés pour l'accompagnement à l'apprentissage, contribuent un peu plus encore à la qualité d'accueil des élèves : bibliothèque municipale, salle de musique, salle informatique, salle multi-jeux (Espace Liberté). Des visites hebdomadaires sont organisées à la bibliothèque afin que chacun des élèves puisse emprunter un ou plusieurs

ouvrages. La bibliothèque participe aussi régulièrement aux manifestations qui sont à destination des enfants de l'école élémentaire : Inso'livres, Mosel'lire...



### La Micro-Crèche Les Scygogneux

Ses locaux de plain-pied sont situés en face de notre pôle scolaire, 1 impasse de l'Archyre. La salle de vie est spacieuse et lumineuse, les meubles sont adaptés et les enfants y évoluent en toute sécurité. Ce grand espace d'accueil se poursuit par une salle de change où chaque enfant a son casier, puis par deux dortoirs, l'un pour les plus petits avec des berceaux à barreaux, l'autre, pour les plus grands, avec des couchettes. Les enfants peuvent également profiter d'un jardin clos et arboré, équipé d'un espace de jeux et d'un local de rangement pour les jeux d'extérieur. Il sera bientôt agrémenté d'un petit carré potager.

La municipalité a confié la gestion de la micro crèche à l'AASBR (Association d'Action Sociale du Bas-Rhin). Du personnel diplômé (1 référente Éducateur de Jeunes Enfants, Madame Leckbouri, 1 Auxiliaire de Puériculture, 2 Aides Maternelles) accueille jusqu'à 10 enfants de façon simultanée, âgés de 0 à 4 ans, avec une amplitude horaire de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Les enfants peuvent être accueillis régulièrement à temps plein ou à temps partiel mais aussi occasionnellement en fonction des plages horaires disponibles. Un médecin pédiatre salarié assure le suivi médical des enfants.

## École Maternelle Arc en Ciel



inauguré l'été dernier et accueilli avec enthousiasme. Des bénévoles assurent hebdomadairement un atelier lecture en ayant pris soin de

choisir au préalable, un album emprunté à la bibliothèque municipale.

Jouxtant l'école Bernard Rabas, l'école maternelle Arc-en-Ciel est un véritable havre de paix pour nos plus jeunes écoliers. 3 salles de classe, 3 niveaux : petite section, moyenne section et grande section.

Pour le plus grand bénéfice et confort des petits et de leurs professeurs, une ATSEM, Agent Territorial Spécialisé des Maternelles, est affectée par section. Une grande salle de sieste et une grande salle de motricité/salle multimédia complètent agréablement, mais surtout utilement, les prestations de l'école maternelle. Bordée d'espaces verts, une vaste cour agrémentée de multiples porteurs (vélos, trottinettes, tricycles biplaces...) et autres jeux d'extérieur, accueille les récréations des enfants. N'oublions pas le nouveau préau qui fut



## Accueil Périscolaire

Notre service périscolaire accueille vos enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30, lors de la pause méridienne, après les cours (de 15h45 à 18h30), sans oublier les petites vacances ou l'animation estivale. Relié au groupe scolaire, ce grand espace d'accueil est composé d'une salle de restauration et d'activité, d'une cuisine, d'un bureau, de toilettes adaptées à chaque âge et profite de la toute proche salle de l'Espace Liberté et de la bibliothèque.

La constante hausse de fréquentation du service de restauration de midi nous a conduit à mener un projet d'extension de notre espace périscolaire qui sera réalisé pour la rentrée de septembre 2017 (cf article bilan mi-mandat de l'adjoint travaux).

Là encore, la municipalité et l'équipe d'animation mettent tout en œuvre pour le confort des enfants et la qualité de service.



Nathalie COLLIN-CESTONE

## ◀ Evènements et loisirs



Joyeux anniversaire Madame MULLER – 90 ans – 30/03



Joyeux anniversaire Sœur Marie Luce CHAMPEAUX – 95 ans – 1/03

# Diaporam



Vœux du Maire – 6/01



Conférence « Les Illustres de Scy-Chazelles », Anne-Marie Célestine MICHEL, Robert SCHUMAN avec Etincelles – 13/01 et 10/03.



Thé dansant, Municipalité – 22/01



Enquête Scherlock Holmes, Municipalité et Etincelles – 25/01



Théâtre tout public, Municipalité – 28/01



Accueil de la délégation russe – 3/03

## Evènements et loisirs ►



Saint Patrick Municipalité, ScyTadelle, Etincelles – 17/03



Bourse aux Vêtements, Luscyoles – 19/03



Cérémonie du Souvenir, Municipalité, Souvenir Français – 25/03



Conférence Musicale par le Pr Hubert Bourgeois, Etincelles – 26/03



Quentinoise, Scy-Chazelles Loisirs – 2/04



Récital de Piano par Grégoire HUMBERT, Municipalité – 23/04



Brocante, Scy-Chazelles Loisirs – 1/05



Accueil des nouveaux habitants, Municipalité – 5/05



Marché aux Fleurs, Amitiés Sigéo-Castelloises – 6 et 7/05



Loto, 1<sup>ère</sup> édition, Amitiés Sigéo-Castelloises – 21/05

## ◀ Evénements et loisirs

# Du nouveau aux Ateliers Musicaux de Scy-Chazelles

Après quinze années consacrées uniquement à l'enseignement de la Musique, les AMSC élargissent maintenant leur domaine d'activité tout en restant toujours dans le même registre : la Musique.

Après l'ouverture à la rentrée 2015 d'un atelier "Danse de salon" les AMSC créent à la rentrée 2017 un groupe d'"**Expression vocale et corporelle**" qui sera **animé par Roselyne CHENILYER** : chanteuse lyrique et jazz, coach vocal, créatrice d'Incantessence à Scy-Chazelles.

Cette nouvelle activité est ouverte à tous, aussi bien aux débutants qu'aux personnes ayant déjà une expérience de chant individuel ou collectif. L'objectif de ce groupe n'est pas la création d'une nouvelle chorale mais plutôt d'aller à la rencontre de soi, de son potentiel de bien-être, d'harmonie, et de créativité par la voix(e) du corps.

Les séances proposeront de découvrir ou redécouvrir le plaisir de chanter ensemble en sentant la libre circulation du son dans le mouvement de manière spontanée.

Roselyne CHENILYER nous propose donc :

- De découvrir le corps-instrument ;
- La relation souffle/son/mouvement; la relation mouvement respiratoire et musculaire ;
- De sentir la pulsation, jouer avec les rythmes ;
- De se laisser aller dans l'improvisation vocale et corporelle ;
- De retrouver le plaisir de jouer avec les sons, les rythmes, les résonances ;
- De partager la joie du chant dans les cercles de sons et de rythmes ;
- L'apprentissage de chants variés; du classique au jazz, du gospel aux chants du monde, explorer les polyphonies.

**Ce groupe se réunira les lundis de 18h à 19h30, salle de l'Esplanade.**

Pour tout renseignement contacter Roselyne CHENILYER au 06 62 30 53 88 ou par mail : [roselyne.chenilyer@free.fr](mailto:roselyne.chenilyer@free.fr) ou [roselyne.chenilyer@incantessence.center](mailto:roselyne.chenilyer@incantessence.center)



## Nouvelle activité : Yoga du rire

Tous les jeudis, salle de l'Esplanade de 17h30 à 18h30 à partir du 14 septembre, les Amitiés Sigéo-Castelloises proposent une nouvelle activité animée par Roselyne CHENILYER.

Quoi de plus naturel que le rire ? Et pourtant... Saviez-vous qu'aujourd'hui nous rions moins de 2 minutes par jour ! Alors que dans les années 1940 la moyenne était 20 fois supérieure. Et les petits enfants rient beaucoup plus que les adultes ! Il a été démontré que pour obtenir le maximum de bienfaits pour la santé, il fallait rire en continu au moins 15 minutes par jour, ce qui est loin d'être le compte de nos jours ! Le stress de la vie courante, l'accélération de nos rythmes, la course au toujours plus, la multiplication des stimulations électro-magnétiques, la surenchère des moyens de communication toujours plus rapides et performants ; tout cela nous éloigne de notre capacité naturelle à être joyeux et à savourer l'instant présent, ni plus ni moins.

En 1995 à Mombay en Inde, le Docteur Madan Kataria, impressionné par la guérison spectaculaire par le rire de Norman Cousins, un

ingénieur et journaliste américain, crée le premier club de rire. Accompagné dans sa démarche par son épouse, professeur de yoga, il élabore une méthode simple et accessible à tous basée sur des exercices de rire.



Certaines personnes attribuent au rire de nombreux effets :

- contribue à une meilleure oxygénation de l'organisme et meilleure expulsion des déchets ;
- facilite la digestion ;
- améliore la qualité du sommeil ;
- lutte contre la douleur, l'hypertension artérielle, le cholestérol ;
- renforce le système immunitaire ;
- fortifie le muscle cardiaque ;
- le rire est anti-stress et antidépresseur, il dénoue les tensions physiques et psychiques nous reconnecte à la joie de vivre innée !

Et bien d'autres encore !! ... sans parler du partage et des liens tissés par le rire dans la tolérance et l'ouverture à l'autre.

**Pour tout renseignement, contacter :**

Lucette WALTRIGNY au 06 72 38 63 77 ou  
Roselyne CHENILYER au 06 62 30 53 88



# La Maison de Robert Schuman

### Des Traités et des héros

La Maison de Robert Schuman, site Moselle passion du Conseil Départemental de la Moselle, a rouvert ses portes au public des individuels le 1<sup>er</sup> avril dernier avec une programmation riche de deux expositions temporaires. La première, réalisée par le Consulat général d'Autriche à Strasbourg, retrace la vie exemplaire de Bertha Von Suttner, première femme prix Nobel de la Paix (1905) ; alors que la seconde, intitulée *Fonder l'Europe, s'inscrit* dans les événements liés aux commémorations du 60<sup>e</sup> anniversaire de la signature des Traités de Rome (25 mars 1957).

Réalisée par les services culturels du Département de la Moselle, en collaboration avec le Consulat général d'Italie à Metz et la Fondation-Maison Alcide de Gasperi à Pieve Tesino (Italie), cette présentation propose, par des témoignages et documents de l'époque, de découvrir les coulisses et par là-même les tractations et les enjeux qui ont poussé les six pays fondateurs à signer deux actes essentiels pour la création communauté économique européenne et l'indépendance énergétique (Traité Euratom).

La saison 2017 de la Maison de Robert Schuman est également marquée par une nouvelle édition du festival Cabanes. Proposé par le Conseil Départemental, cet événement, courant de mai à juillet, met en lumière les initiatives artistiques mosellanes en leur proposant de travailler autour du thème « Jack Kirby et superhéros ». Plongeant ainsi dans le monde des comics, de Captain America, Iron Man, ... et du contexte historique de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, l'ensemble des territoires mosellans voient se produire des spectacles et concerts créés spécifiquement pour l'occasion. Ainsi, la Maison de Robert Schuman sera une des étapes importantes du festival, notamment lors du weekend des 1<sup>er</sup> et 2 juillet où sera accueillie la Compagnie 22 et sa pièce *Guérillères ordinaires*.

### Vers de nouvelles perspectives

Huit années après l'ouverture de l'extension muséographique, les équipes de la « Maison » travaillent à une redéfinition de la présentation générale de la vie de Robert Schuman et de la construction européenne.

En effet, l'actualité de ces derniers mois a entraîné une réflexion importante sur la considération de l'Europe par nos contemporains tout en soulevant plusieurs questions importantes. En les mettant en perspective avec la vision de Robert Schuman, nous souhaitons renforcer l'idée que ce site est un lieu incontournable où la connaissance de l'histoire et

de la politique européenne se conjugue au passé, mais aussi au présent et futur.

Pour ce faire, outre un travail scénographique revu, de nouveaux cycles de conférences seront proposés ainsi qu'une programmation ouvrant sur les cultures de notre continent et notamment nordiques.

Laurent TURNHERR



## Le succès des jardins familiaux

Depuis juin 2011, la commune met à la disposition des jardiniers amateurs un terrain entièrement bio d'une superficie d'environ 1,5 ha. Autrefois en friche, l'emplacement situé dans le périmètre du PAEN sur les hauteurs du village, a été aménagé en grande partie par les Services Techniques de la Commune.

Il comprend vingt-cinq parcelles clôturées d'une surface de 2,5 ares. Chacune d'entre elles est équipée d'un abri de jardin réalisé avec des matériaux de qualité.

L'Association des Jardins Familiaux, présidée aujourd'hui par Lucien PELLEGRINI, assure la gestion du site en étroite relation avec la commune et en particulier avec les Services Techniques.

Au fil du temps, les Jardiniers ont appris à se connaître, créant ainsi des liens de convivialité. Certains d'entre nous n'hésitent pas à aller chercher un conseil auprès des Jardiniers les plus expérimentés. Ainsi, aujourd'hui au-delà de bonnes relations de voisinage, les Jardiniers échangent, des conseils, des graines, des plants ainsi que les produits de leurs récoltes. Ils reconstruisent ainsi, pas à pas la convivialité de nos villages d'antan... Au sein de cette association conviviale, chacun nourrit son expérience par les conseils et astuces des autres jardiniers.

Chaque année, le pique-nique organisé par l'Association des Jardins Familiaux rencontre un vif succès. Ainsi, la majorité des adhérents se retrouve pour partager ensemble ce moment d'échange et de convivialité.

L'usage de tout produit phytosanitaire est proscrit (n'oublions pas que nous sommes dans le périmètre du PAEN). Mais le savoir-faire des Jardiniers permet cependant de récolter le fruit de leur travail. L'entretien général du site est assuré par les Services Techniques, mais certains Jardiniers assurent régulièrement pour la plus grande satisfaction les tontes et désherbages des allées de desserte des Jardins et des espaces communs mis à disposition.



Conformément au règlement intérieur, chaque Jardinier doit mettre en culture sa parcelle et en assurer un entretien continu en bon état de propreté. La fertilisation des sols ne peut être réalisée qu'avec des produits naturels ou acceptés en agriculture biologique. Pour cette raison, la pratique du compostage des déchets ménagers est fortement recommandée à tous. Le site est classé refuge LPO, bon nombre de Jardiniers ont installé des abris pour attirer les oiseaux très nombreux dans cette zone située en lisière de secteurs très boisés.

La location de ces parcelles est prioritairement réservée aux Sigéo-castellois(es). Ces lieux sont enviés par beaucoup, car chacun peut y trouver une grande quiétude tout en s'adonnant aux joies du jardinage.

L'absence de parcelle libre à la location révèle à elle seule le succès de cette opération et que le site est fortement convoité. Mais quelques fois, une ou deux parcelles se libèrent, n'hésitez donc pas à vous manifester en mairie si vous souhaitez vous inscrire sur liste d'attente.

Jérôme DESFORGES et Christian HANEN



## Carnet de Scy-Chazelles

### NAISSANCES .....

NORMAND Aaron	21/09/2016
BRUNI Victoria	27/12/2016
KLEIN Liam	11/02/2017
DA CRUZ Valentina	15/02/2017
AMATO Giulia	16/02/2017
VICTOR THEODORE Matias	24/02/2017
TEIXEIRA LOPES Ugo	24/03/2017
UGOLINI Sara	10/04/2017
EWANGUE COLLIGNON Jaimy	17/04/2017
PRUSKI Camille	30/05/2017

### MARIAGES .....

HISLER Benjamin et MERLO Barbara	15/04/2017
SANTINELLI Alexandre et ABADOU Anaïs	13/05/2017
CHIEFARI Antonio et VECCHIO Virginia	20/05/2017
MARQUION David et SIMON Ambre	03/06/2017

### DÉCÈS .....

LALLEMENT Pascal	03/01/2017
HAUSWALD Jean	31/01/2017
HERRLICH ép.SCHILTZ Raymonde	01/03/2017
HEINEN veuve LATZER Marie	04/04/2017
MEYER René	09/04/2017
BARBÉ Pierre	18/04/2017
DUMAS Kilian	08/04/2017
SYLVESTRE Bernadette	04/05/2017
MARTINI veuve ROTH Gabrielle	24/05/2017
HENNING Pierre	25/06/2017

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Tél. 03 87 60 07 14

Rubrique réalisée par  
Marylise GUITARD et Marc BURGUND

### Urgences

- ♦ **Bureau de police de Montigny-lès-Metz**  
155 rue de Pont-à-Mousson - 03 54 48 83 80
- ♦ **Commissariat central de Metz :**  
03 87 16 17 17
- ♦ **Police municipale** - C. Christal :  
06 01 16 70 97  
police.municipale@mairie-scy-chazelles.fr
- ♦ **Fourrière Metz Métropole** : 03 87 20 10 10  
(en semaine). Week-end dès vendredi 12h :  
appeler la police nationale (17) qui transmettra  
à l'astreinte.
- ♦ **Service du médecin de garde :**  
0 820 33 20 20. En cas de non-réponse, appeler  
le 15.
- ♦ **Centre anti-poison - Nancy** : 03 83 32 36 36
- ♦ **Usine d'Electricité de Metz** : 03 87 34 44 44
- ♦ **Distribution eau potable :**  
VEOLIA 0 810 463 463 / SAUR : 0 811 747 078
- ♦ **GrDF** : Urgence gaz naturel 0 800 47 33 33 /  
Raccordement 09 69 36 35 34
- ♦ **Gaz de France** : Contrat Dolcevita  
09 69 324 324

### Santé

#### MÉDECINS GÉNÉRALISTES

- ♦ **CABINET MÉDICAL - Dr V. Gautier /  
Dr C. Véronèse** - 9 rue Verdun -  
Moulins-lès-Metz - 03 87 60 56 08
- ♦ **Dr A. Iser** - 18 rue de Metz - Moulins-lès-  
Metz - 03 87 60 34 96
- ♦ **CABINET MÉDICAL** - 15 rue du Gal de Gaulle  
- Longeville-lès-Metz  
**Dr A. Mabilie** : 03 87 30 13 40  
**Dr F. Piccin** : 03 87 32 50 22

#### PHARMACIE

- ♦ **Pharmacie de Longeville**  
92 rue du Gal de Gaulle - Longeville-lès-Metz -  
03 87 30 54 51
- ♦ **Pharmacie de la Plage**  
rue de Metz - Moulins-lès-Metz -  
03 87 60 02 03

#### CHIRURGIENS DENTISTES

- ♦ **M. Engels-Deutsch** - 91b voie de la Liberté -  
03 87 60 02 40

#### SAGES-FEMMES

- ♦ **Mme Christine Huber** - 50 bd St Symphorien  
- Longeville-lès-Metz
- ♦ **Melle Marie Bauen** - 50 bd St Symphorien -  
Longeville-lès-Metz

#### INFIRMIÈRES

- ♦ **CABINET D'INFIRMIÈRES - S. Capovilla et  
V. Prette** - 16 voie de la Liberté -  
03 87 32 72 19 ou 06 09 26 37 63
- ♦ **Mme L. Fauconnet et Mme Schneider**  
122 voie de la Liberté - 06 61 61 90 18

- ♦ **N. Schmitt-Walpael** - 2 chemin des Brayes -  
06 30 37 85 55

#### KINÉSITHÉRAPEUTE

- ♦ **Mme M. Pierlot** - 62 voie de la Liberté -  
03 87 66 39 49

#### ORTHOPHONISTE

- ♦ **Mme E. Poignon** - 67 voie de la Liberté -  
03 87 60 08 29

#### PÉDICURE PODOLOGUE

- ♦ **Mme MC. Monnier-Rigollet** - 67 voie de la  
Liberté - 03 87 60 43 43

#### OSTÉOPATHE D.O.

- ♦ **M. Kiffeurt** - sur RDV - 17 voie de la Liberté -  
03 87 30 73 81 ou 06 99 96 40 04

#### PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

- ♦ **Mme Crespin** - 67 voie de la Liberté -  
09 53 78 39 32 ou 06 66 97 83 23

### Divers

- ♦ **La Poste** - Châtel Saint Germain et  
Longeville-lès-Metz - 3631
- ♦ **Presbytère catholique**  
4 rue des Moulins - Moulins-lès-Metz  
09 80 33 83 76
- ♦ **Presbytère protestant** - M. Jean Mahler  
Sainte Ruffine - 03 87 69 69 00 ou  
06 07 25 80 76
- ♦ **Taxi JM** - 5 voie de la Liberté - 03 87 80 20 54  
ou 06 62 58 38 27
- ♦ **Enlèvement des encombrants :**  
03 87 39 32 71
- ♦ **Déchetterie** : Ars-sur-Moselle :  
03 87 60 60 22 (Lun., jeu. : 14h - 18h30 ;  
Mar., mer., ven., sam. : 9h30 - 18h30 ;  
Dim : 9h30 - 12h30)  
Contact Service clients d'Haganis :  
03 87 34 64 60
- ♦ **Bibliothèque** : 03 87 60 35 52 -  
bibliotheque@mairie-scy-chazelles.fr  
(Mar., jeu., vend. 14h-18h, Mer. 8h30-12h et  
14h-18h, sam. 9h-12h et 14h-16h)
- ♦ **Accueil périscolaire** : 03 87 60 48 23
- ♦ **Crèche « Les Scygoqueaux »** : 1 impasse de  
l'Archyre - mc.scychazelles@aasbr.com  
03 87 61 24 92
- ♦ **Relais Assistantes Maternelles "St-Quen-  
tin"** : 03 87 31 19 23
- ♦ **Relais Assistante Sociale**  
Centre Médico-Social - 7 pl Jean Schaff -  
Montigny-lès-Metz - 03 87 20 10 10
- ♦ **CLIC - Centre Locaux d'Information et de  
Coordination** - Metz Campagne  
03 87 36 37 38
- ♦ **ADIL - Agence Départementale d'Infor-  
mation sur le Logement** - www.adil57.org
- ♦ **Maison de la justice et du droit** -  
03 87 18 50 67
- ♦ **Numericable - Service client** : 3990  
(0,80 cent mise en relation puis cout d'un appel  
local)